

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 23 FÉVRIER 2026**

Ouverture de la séance : 19 heures

Excusée :

Mme PERICHON

Absents :

- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Le quorum est atteint.

Mme Émilie MOUILLÈRE est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès Verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2026.

Monsieur le Maire précise que suite à un dysfonctionnement de l'application informatique de gestion comptable et financière des collectivités locales, Hélios de la Direction Générale des Finances Publiques, les comptes de gestion ne pourront être présentés. De ce fait les points suivants de l'ordre du jour sont retirés et reportés à un Conseil Municipal ultérieur :

- 1/ COMPTES DE GESTION 2025 – BUDGET COMMUNE – BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR.
- 2/ COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - COMMUNE.
- 3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF.
- 4/ COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – RÉSEAU DE CHALEUR.
- 5/ AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET GÉNÉRAL.
- 6/ AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF.
- 7/ AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR.
- 8/ BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES.

Monsieur le Maire rend compte des décisions :

- La décision du 28 janvier 2026 de louer la Salle des Vérités pour une demi-journée pour un montant de 100 €.
- La décision du 4 février 2026 de conclure les marchés de travaux pour la création d'un réseau de chaleur avec les entreprises suivantes :

-Lot 4A Serrurerie attribué à la société SERRURERIE NOUVELLE, 8 rue du Champ Fromager 03400 YZEURE pour un montant de 94 340,40 € HT soit 113 208,48 € TTC.

-Lot 4B Bardage métallique attribué à la société SAS ETANCOBA, 50 rue Émile Zola 42 510 BUSSIÈRES pour un montant de 21 273,84 € HT soit 25 528,61 € TTC.

1/ EMPRUNTS LONG TERME - BUDGET SPIC RÉSEAU DE CHALEUR – CHOIX DE L'ÉTABLISSEMENT BANCAIRE -195 000 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la consultation réalisée de plusieurs banques et établissements financiers dans le but d'obtenir des conditions de taux les plus avantageuses pour le besoin de financement - emprunts long terme - du budget SPIC RÉSEAU DE CHALEUR DE LAPALISSE. L'offre remise par la Caisse des Dépôts et Consignations s'avère la plus avantageuse.

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire de la Commune de LAPALISSE est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 195 000 € pour une durée de 40 ans avec un taux de : taux de livret A + 0,50 %. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'emprunt à long terme de 195 000 € avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

2/ EMPRUNTS LONG TERME - BUDGET SPIC RÉSEAU DE CHALEUR – CHOIX DE L'ÉTABLISSEMENT BANCAIRE - 330 000 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la consultation réalisée auprès des banques dans le but d'obtenir des conditions de taux les plus avantageuses pour le besoin de financement du budget RÉGIE RÉSEAU DE CHALEUR de la Commune de LAPALISSE pour l'année 2026 (création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois). L'offre remise par la Caisse des Dépôts et Consignations s'avère la plus avantageuse. Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire de la Commune de LAPALISSE est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 330 000 € pour une durée de 25 ans avec un taux : taux de livret A en vigueur + 0,50 %. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'emprunt à long terme de 330 000 € avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

3/ CRÉDIT RELAIS - BUDGET SPIC RÉSEAU DE CHALEUR – CHOIX DE L'ÉTABLISSEMENT BANCAIRE.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la consultation réalisée auprès des banques dans le but d'obtenir des conditions de taux les plus avantageuses pour le besoin de financement du budget RÉGIE RÉSEAU DE CHALEUR de la Commune de LAPALISSE pour l'année 2026 (création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois). Monsieur le Maire précise que cet emprunt Court Terme d'une durée de 2 ans pour un montant de 2 310 000 € servira à pré-financer les travaux en attendant les versements de la subvention de l'ADEME d'un montant de 1 277 930 € et des CEE d'un montant de 1 032 377,16 € : versements qui interviendront vraisemblablement au cours du 1er semestre 2027. Le taux de ce prêt est de 2,49 %. À réception de ces recettes, ce crédit relais pourra être remboursé. L'offre remise par le CRÉDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE s'avère la plus avantageuse. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au crédit relais avec le Crédit Agricole.

4/ LIGNE DE TRÉSORERIE - BUDGET SPIC RÉSEAU DE CHALEUR – CHOIX DE L'ÉTABLISSEMENT BANCAIRE.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la consultation réalisée auprès des banques dans le but d'obtenir des conditions de taux les plus avantageuses pour le besoin de financement du budget RÉGIE RÉSEAU DE CHALEUR de la Commune de LAPALISSE pour l'année 2026 (création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois). Monsieur le Maire précise que cette ligne de trésorerie d'une durée de 12 mois servira à financer le décalage temporaire entre le paiement des dépenses (comme par exemple l'approvisionnement en bois à la mise en service de la chaufferie...) et l'encaissement des recettes (facturation de la vente de chaleur aux abonnés). Elle visera également à financer le décalage de remboursement de crédit de TVA. A noter que cet outil de gestion de trésorerie ne procure aucune ressource budgétaire. Il n'a pas vocation à financer l'investissement. L'offre remise par le CRÉDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE s'avère la plus avantageuse. La durée du prêt est de 12 mois et le taux est de Euribor 3 mois + marge 0,43% (au 09/02/26 : index euribor 3 mois : 1,982%)

5/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2026.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée communale les dossiers de demande de subvention déposés par les différentes associations en ce début d'année 2026. Ces demandes ont été examinées en commission des finances du 12 février 2026. Monsieur le Maire propose d'attribuer - en 2026 - les subventions aux associations. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'attribution des subventions aux Associations.

6/ DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - FRICHE CHARONDIÈRE.

Monsieur le Maire soumet une demande de financement pour les travaux de désamiantage et de déconstruction de la Friche Charonnière sur le dispositif Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour un montant de travaux estimé à 748 000 €. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le dépôt de demande de soutien à l'investissement local (DSIL) Friche Charonnière d'un montant de 100 000 € par Monsieur le Maire.

7/ CRÉATION DE 3 EMPLOIS NON PERMANENTS POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ.

En raison d'une surcharge d'activité à partir de fin mars au niveau du service espaces verts, Monsieur le Maire propose de créer 3 emplois non permanents d'adjoints techniques pour un accroissement saisonnier d'activité. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création de 3 emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité.

8/ MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS.

Suite à un départ en retraite, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de tenir à jour le tableau des effectifs et notamment des emplois permanents.

9/ CONVENTION DE PRÊT À TITRE GRATUIT D'UN BARNUM AUX ASSOCIATIONS.

Suite à l'attribution d'un barnum à titre gratuit par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, le Conseil Municipal se prononce sur la convention de mise à disposition de celui-ci aux associations de la Commune, à titre gratuit. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la Convention de mise à disposition du barnum aux associations de la Commune.

10/ PROJET DE PARC AGRIVOLTAÏQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LAPALISSE.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 8 avril 2024, lors de laquelle le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour inscrire le projet d'agrovoltaiisme porté par le Conseil Départemental sur sa ferme de 50 ha dans les zones d'accélération des énergies renouvelables.

La société EDF power solutions est chargée d'analyser le potentiel de production d'électricité sur cette ferme. Cette société a relevé une non concordance pour 2 parcelles identifiées sur le plan mais non inscrites dans la délibération. Il est proposé de rectifier cet oubli en délibérant sur l'intégralité des parcelles de la ferme du Conseil Départemental. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le périmètre relatif au projet d'agrovoltaiisme porté par le Conseil Départemental.

QUESTIONS DIVERSES.

11/ SDE 03 / ALIMENTATION PANNEAU D'INFORMATION.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux de fourniture et pose d'un coffret pour alimentation du panneau d'information situé devant la fresque murale, rue du Président Roosevelt et qui va être déplacé devant la micro-folie. Pour réaliser ces travaux, un plan de financement a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, est de 1215 €. La contribution communale est de 911 €.

La séance est levée à 19h44.



Fait à LAPALISSE, le 24 février 2026

Le Maire,

Adoption du Procès-Verbal le 11 mars 2026

Le Maire,
Jacques de CHABANNES

Le secrétaire de séance,
Émilie MOULÈRE